

L'Écho de la Bêche

Créé en 2018 à l'initiative d'un collectif d'habitants, *l'Écho de la Bêche* est un lieu où, ensemble, sur un bout de terre travaillé par tous et toutes, il est possible de :

- avoir le plaisir de jardiner, de travailler la terre,
- découvrir et apprendre à jardiner (aucune compétence n'est exigée pour participer),
- partager des connaissances, des pratiques,
- créer des liens, rencontrer d'autres personnes,
- pratiquer un loisir agréable, utile, se reposer, se détendre.

BIENVENUE à tous ceux et celles qui souhaitent nous rejoindre!

Nous sommes joignables par mail ou aux numéros suivants :

echodelabeche35131@gmail.com

Emmanuel Bossard - 06 63 56 64 31

Christophe Leroy - 06 84 00 94 26

Mathiau Daviau - 06 73 00 09 86

Nous vous conseillons fortement d'avoir une assurance responsabilité civile, chacun étant responsable des dommages causés à lui-même ou à un tiers.

La vaccination contre le tétanos et le port de gants sont aussi fortement recommandés pour tous les jardiniers.

Le jardin a pu compter sur la participation, le soutien technique et financier de la commune de Chartres-de-Bretagne, l'Association "Vert le Jardin" et les jardiniers de la Direction des Jardins.





Règlement des Jardiniers de l'Écho de la Bêche

Le règlement est un outil pour organiser et faciliter la vie collective du jardin de *l'Écho de la Bêche*. Il peut être modifié à la demande d'un ou plusieurs jardiniers. Les modifications doivent être proposées et validées lors des réunions de jardiniers.

Le règlement s'inscrit dans la charte des jardins partagés.

On aura pour souci de :

- faire attention aux plantes du jardin et ne pas les piétiner, utiliser les allées,
- laisser les légumes, fleurs et fruits en place en période de croissance,
- laisser le jardin propre : utilisons les poubelles (pas de dépôts, ni de débris de toutes sortes),
- respecter le mobilier et le matériel du jardin, ramasser et nettoyer les outils,
- refermer la barrière en sortant du jardin,
- respecter chacun dans la façon de se parler, d'accueillir les idées des autres, etc.,
- s'entraider,
- jouer au ballon et faire du vélo à l'extérieur du jardin,
- laisser nos amis les chiens à l'extérieur du jardin,
- arroser modérément le matin et le soir avec des arrosoirs afin de ne pas gaspiller l'eau,
- jardiner au naturel, sans désherbant, ni engrais chimique nocif pour l'environnement. (ex: paillage, purin d'ortie, bouillie bordelaise, anti limace bio...),
- utiliser le compost que chacun aura alimenté.

Parcelles individuelles :

- Des carrés individuels de culture de 1,92 m² chacun sont attribués par tirage au sort.
- Il est interdit de planter des arbres, ni de mettre du grillage ou des haies entre les carrés, hors arbustes décoratifs et petits fruitiers tolérés.
- Le carré individuel de culture peut être « partagé » entre voisins lors de plantations communes. Ces derniers seront à entretenir ensemble.
- Le carré individuel doit être entretenu. En cas de mauvais entretien prolongé, le référent du jardin et « Vert le Jardin » prendront contact avec les jardiniers pour comprendre les raisons et prendre des décisions adaptées au jardinier et au reste du groupe.
- Dans le cas où le jardinier ne désire plus de son carré individuel de culture, le collectif l'attribue au premier de la liste d'attente.
- Prévenir le collectif en cas de non-exploitation temporaire de son carré individuel (longues vacances...).

Espace de vie collective :

- Les espaces collectifs (allées, compost, plantations communes...) ainsi que les parcelles non occupées seront entretenus par le groupe de jardiniers lors de chantiers collectifs organisés tout au long de l'année.
- La parcelle collective est mise à disposition pour des rencontres amicales et familiales organisées par les jardiniers.
- Un cahier/panneau d'informations est placé dans le local à outils afin de laisser des messages et des informations à tous les jardiniers.
- Des temps d'échange et de réflexion sur la vie du jardin sont organisés régulièrement ; tous les jardiniers sont invités à s'y associer.

Local à outils :

- Peuvent y être déposés les outils du collectif et les outils personnels (à condition que ces derniers soient marqués au nom de leur propriétaire et mentionnés dans le cahier).
- Une clé par parcelle sera remise aux jardiniers contre un chèque de caution.

Cotisations :

Chaque jardinier et bénévole du collectif *l'Écho de la Bêche* devra cotiser à « Vert le Jardin » (année civile). Le montant de l'adhésion est à prix libre à partir de 3.00 Euros.

J'ai pris connaissance du règlement du jardin *l'Écho de la Bêche* et je m'engage à le respecter.

Date :

Signature :